

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 36
Hebdos régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU BAPE DONNE DÉJÀ LA PAROLE AUX CITOYENS

Québec, le 1^{er} septembre 2020 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. Denis Bergeron, président, et de M. Laurent Pilotto, commissaire, annonce la tenue de la première partie de l'audience publique sur le [Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay](#). Cette première partie débutera le **lundi 21 septembre 2020 à 19 h** à l'**Hôtel Le Montagnais, 1080, boulevard Talbot à Saguenay**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront webdiffusées en direct et disponibles en différé par la suite.

DATE	:	À compter du lundi 21 septembre 2020
HEURE	:	19 h
ENDROIT	:	Hôtel Le Montagnais 1080, boulevard Talbot, Saguenay
EN LIGNE	:	https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/ https://www.facebook.com/BAPEquebec/



UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. Première partie : s'informer

En présence de l'initiateur et des personnes-ressources convoquées pour répondre aux questions de la commission et des participants, la première partie de l'audience permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects.

Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19, un nombre maximal de 250 personnes pourront être présentes dans la salle, ce nombre inclut les membres de la commission d'enquête ainsi que l'équipe de l'initiateur et les personnes-ressources. Le port du couvre-visage sera obligatoire et les mesures de distanciation sociale en vigueur devront être respectées.

Au moment des séances publiques, un registre sera disponible afin de permettre à ceux qui le désirent de poser des questions directement à la commission. Des questions pourront être posées sur place, par visioconférence ou par téléphone. Les modalités exactes quant à l'inscription au registre et à la prise de parole lors des séances publiques de la commission seront précisées ultérieurement.

Donnez votre opinion sur les enjeux du projet

La commission souhaite planifier les séances de cette première partie en fonction de thèmes précis découlant des principaux enjeux identifiés. Les détails à ce sujet seront annoncés ultérieurement. Afin d'établir l'organisation des séances en fonction de ces thèmes, la commission souhaite consulter le public sur l'importance relative qu'il accorde à ceux-ci. La commission demande aux personnes intéressées de transmettre

leurs réponses **au plus tard le 8 septembre 2020 à 16 h** en utilisant le [formulaire](#) disponible dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca dans la page d'accueil du mandat.

Posez vos questions à la commission

La participation du public est essentielle pour la commission d'enquête. À compter d'aujourd'hui et jusqu'à la fin des séances publiques de la première partie, vous pouvez également soumettre vos questions à la commission. Elle les examinera et pourra les poser à l'initiateur et aux personnes-ressources. Le [formulaire](#) et les détails relatifs au traitement des questions en ligne sont disponibles dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca dans la page d'accueil du mandat.

2. Deuxième partie : s'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 26 octobre 2020, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale. Selon le nombre et la provenance des mémoires soumis, la commission pourrait permettre à certains participants de présenter leur mémoire à distance, par visioconférence ou par téléphone.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 13 janvier 2021, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET?

L'ensemble du dossier est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#) sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les documents qui seront déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête seront disponibles dans le [site Web du BAPE](#). Les personnes qui ne seraient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet sont invitées à communiquer avec le BAPE.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Julie Olivier, conseillère en communication, en composant le 581 925-0664 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : energie-saguenay@bape.gouv.qc.ca.



Depuis plus de 40 ans, le BAPE informe et consulte les citoyens, enquête, puis avise le ministre responsable de l'Environnement sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Pour en savoir plus, consultez le [site Web](#) et la page [Facebook](#) du BAPE.